

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° CF28

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguer, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	-4 911 678	0	-9 085 678
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0	0
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	-4 911 678	0	-9 085 678
<b>SOLDE</b>	+4 911 678		+9 085 678	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé par le présent amendement de revenir sur l'annulation de 9 085 678 euros de crédits de paiement et 4 911 678 euros en autorisations d'engagement ouverts en LFI pour 2019 et mis en réserve sur le programme 113 « Paysages, eau et biodiversité »

Ces crédits rétablis sont fléchés vers les agences de l'eau et visent également le financement de l'Agence française pour la biodiversité, de l'ONCFS et des parcs nationaux. L'objectif est d'éviter à ces opérateurs d'avoir à reporter des dépenses d'investissement sur l'année 2020 ou au-delà.

Il n'est pas normal que les opérateurs fassent une croix dès leur budget initial sur les crédits mis en réserve !